

Septembre  
2020

## Le mot du maire

Chers amis,

Le 12 mars dernier, vous avez bien voulu me faire à nouveau confiance avec une nouvelle équipe et je vous en remercie très chaleureusement, comme je remercie l'ancienne équipe qui a œuvré pendant six ans à mes côtés.

Depuis, le coronavirus a fait son apparition avec tout ce que cela entraîne. Le confinement d'abord, pendant ces deux mois, un peu spéciaux, l'ancienne et la nouvelle équipe ont travaillé main dans la main, avec notre secrétaire et nos cantonniers, pour rester à votre service et venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

Je les remercie tous vivement, comme je le fais également pour toutes nos couturières et notre couturier qui se sont attelés à fabriquer des centaines de masques, distribués en temps et en heure, le 11 mai 2020, à tous les Auriacois.

Covid oblige, nous n'avons pas encore pu planter notre « mai », nous avons dû annuler la fête votive et allons devoir reporter aussi le déjeuner des anciens ! Tout ceci n'est que partie remise, je l'espère.

Nous avons quand même réussi à maintenir le marché gourmand après accord de la Préfecture, et en respectant les règles imposées. Economiquement, il était utile de permettre aux exposants de travailler, et pour nous tous, de prendre un peu l'air !

Notre nouvelle équipe municipale s'est mise au travail avec cœur et enthousiasme et s'applique à continuer à dynamiser notre commune, comme vous le verrez dans le bulletin.

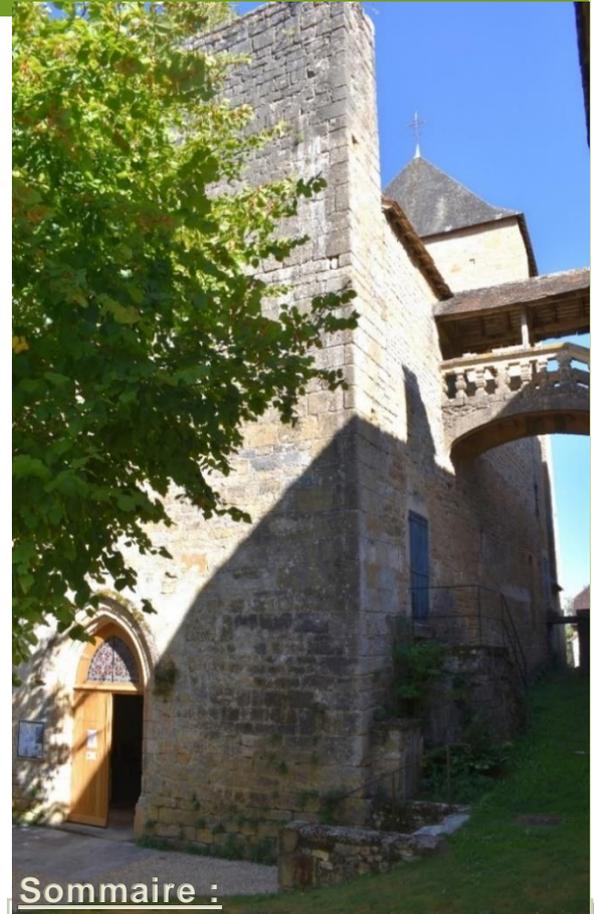
Notre Eglise : depuis de longues années, nous y faisons des travaux très régulièrement mais il s'avère que cela ne suffit plus. Après avoir ordonné un diagnostic sérieux, nous allons devoir procéder à de gros travaux qui vont s'étaler sur plusieurs années. Bien évidemment nous allons partir à la « chasse aux subventions » pour que cela revienne le moins cher possible à notre commune.

Autre chose que je souhaiterais aborder, c'est demander à certains de nos concitoyens de bien vouloir faire preuve de civisme, en respectant les limitations de vitesse, dans le bourg et à Vialot. La place et l'intérieur du bourg doivent permettre la circulation des piétons, des vélos et des voitures sans qu'aucun ne soit prioritaire sur l'autre ! A Vialot, malgré les lourds investissements d'équipements routiers de la mairie, la vitesse est loin d'être respectée. Si aucun effort n'est fait à Vialot, comme dans le bourg, nous nous verrons dans l'obligation de prendre des dispositions plus contraignantes.

Voilà mes chers amis, quelques nouvelles et informations sur la vie de notre commune, mais comme je le dis très souvent, tout cela ne peut se faire qu'avec vous et nous sommes toujours preneurs de bonnes idées pour continuer à animer la vie de notre village. Sachez tout simplement que notre équipe municipale travaille avec passion à votre service.

D. Duruy

Prenez soin de vous. *D. Duruy*

Sommaire :

Organisation du Conseil Municipal.....	3
Propreté et civisme.....	4
La place du village s'anime.....	6
Bien-être dans le village.....	6
Vitesse dans le village.....	7
Permanence fiscale dans les relais "France Services".....	7
Ne vous inquiétez pas.....	7
Recensement militaire.....	8
Carte d'identité / Passeport.....	8
La bibliothèque.....	9
Budget Participatif.....	9
L'école.....	10
Restauration de l'église Saint-Etienne.....	12
Adressage où en sommes-nous ?.....	13
Couturier/Couturières durant le confinement.....	13
La commune en quelques chiffres.....	14
Médaille.....	15
Marchés d'été.....	15
Le Foyer Rural en images.....	16
L'Oghmac en images.....	18
Foyer Rural : activités et calendrier.....	19
Une belle ambiance à l'AJCC.....	20
La Compagnie Oghma.....	21
Los Papas.....	21
Les Journées du Patrimoine.....	22
Etat Civil.....	23
Services publics de la commune.....	24



## ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dominique DURUY	<b>Maire</b>	Déléguée à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH) Déléguée et Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Déléguée au Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE24) Présidente de toutes les commissions municipales
-----------------	--------------	--

### Syndicats Intercommunaux

Éric TAVERNIER	<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	Titulaire Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Suppléant à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH) Suppléant Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE24)
Nadia PÉRIER	<b>2<sup>ème</sup> adjointe</b>	Titulaire et Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
Bastien BRACHET	Conseiller	Suppléant Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies en Dordogne (SMO DFCI 24)
Marie CHEVILLARD	Conseillère	Titulaire Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Thenon) Titulaire Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Montignac) Suppléante Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne
Jocelyne COTTÉ	Conseillère	Titulaire Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Montignac) Suppléante Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Thenon) Suppléante Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Suppléante Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
Gilles COZANET	Conseiller	Titulaire Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies en Dordogne (SMO DFCI 24) Titulaire Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVV) Suppléant Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE24)
Joël GONTHIER	Conseiller	Suppléant Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
Frédéric PICOT	Conseiller	Titulaire Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE24)
Sylvie ROUSSEL	Conseillère	Titulaire Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Thenon) Suppléante Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Montignac)
Wab HELFENBERGER	Conseillère	Suppléante Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Thenon) Suppléante Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS de Montignac)

### Commissions municipales

Éric TAVERNIER	<i>Finances / Voirie / Ouverture des plis, Travaux / Bulletin, Communication, Site Web</i>
Nadia PÉRIER	<i>Bulletin, Communication, Site Web / Animations culturelles</i>
Bastien BRACHET	<i>Voirie / Ouverture des plis, Travaux / Animations culturelles</i>
Marie CHEVILLARD	<i>Ouverture des plis, Travaux / Bulletin, Communication, Site Web / Animations culturelles</i>
Jocelyne COTTÉ	<i>Finances / Ouverture des plis, Travaux / Animations culturelles / Correspondant Sécurité routière</i>
Gilles COZANET	<i>Finances / Bulletin, Communication, Site Web / Animations culturelles / Correspondant défense</i>
Joël GONTHIER	<i>Finances / Voirie / Animations culturelles</i>
Frédéric PICOT	<i>Ouverture des plis, Travaux / Bulletin, Communication, Site Web / Animations culturelles</i>
Sylvie ROUSSEL	<i>Animations culturelles</i>
Wab HELFENBERGER	<i>Ouverture des plis, Travaux / Animations culturelles</i>

## PROPRETE ET CIVISME

Durant l'été, nous avons encore constaté de nombreux abandons de déchets près des différents points de collecte de notre commune, alors que les bacs étaient vides :



**Les sacs contenaient des bouteilles vides, de vieux objets de cuisine, des vêtements....**

Nous vous rappelons que ces dépôts sont considérés comme des dépôts sauvages et sont punis par la loi (voir tableau ci-dessous). Nous appelons une nouvelle fois, au civisme et au respect de chacun pour maintenir les points de collecte propres.

Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures et déchets Hors le cas prévu par l'article R. 635-8 <i>Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé non transportés par véhicules</i>	R-632-1 du code pénal R541-76 du Code de l'Environnement	R-632-1 du code pénal R541-76 du Code de l'Environnement	Contravention de deuxième classe
Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule	R-635-8 du Code Pénal R541-77 du Code de l'Environnement	R-635-8 du Code Pénal R541-77 du Code de l'Environnement	Contravention de cinquième classe et confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction (véhicule...)

***Toutes nos excuses aux habitants de Vialot, qui ont subi ce genre d'inconvénient par la faute du SMD3, qui n'a pas assuré régulièrement sa mission de ramassage, malgré nos nombreuses relances.***

### Rappel des consignes de tri :

Les ordures ménagères doivent être déposées à l'intérieur des containers, dans un sac poubelle fermé.

Les déchets recyclables doivent être vidés en vrac dans les containers ou glissés un par un, dans les bacs enterrés et semi-enterrés.

Le verre doit être déposé directement dans les containers à verre (situés dans le bourg, au cimetière ou à Vialot).

Les encombrants doivent être apportés à la déchetterie de Thenon ou à la recyclerie de Montignac. Les horaires de la déchetterie sont notés sur la dernière page de ce bulletin.

# LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

## EMBALLAGES & PAPIERS



Tous les autres emballages en plastique

## VERRE



## COMPOST



## Déchèterie ou ressourcerie

## DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE



## VÊTEMENTS



**UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?**

Consultez le site:  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)  
 ou utilisez l'application gratuite  
 « guide du tri » de CITEO

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)  
[service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr) / [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)



## LA PLACE DU VILLAGE S'ANIME

La Place du village s'anime plusieurs fois par semaine :

Le lundi :

- **Epicerie Ambulante « La Fermière » : Vente de légumes et épicerie bio de 18h00 à 19h30.**  
Pour tous renseignements et/ou commandes, contactez Marie au 07.70.21.71.44
- **Food Truck « De l'Étincelle aux Papilles » : Pizzas et vente de produits italiens de 19h00 à 21h00.**  
Pour tous renseignements et/ou commandes, contactez Morgan au 06.32.27.18.79 ou sur sa page Facebook : « De-létincelle-aux-papilles »
- **Vente de textile ambulante « Magasins Bleus » : Textiles, prêt à porter, produit de literie de 18h00 à 19h30**  
Pour tous renseignements contactez Amandine au 06.52.97.81.94

Mercredi, Jeudi, Vendredi et Dimanche de 19h00 à 21h00 :

- **Le Food Truck « De l'Étincelle aux papilles » vous propose de nouveau ses spécialités, avec en plus des nems maison (uniquement les mercredis et vendredis).**

Par ailleurs, le village s'enrichit :

- **D'une nouvelle société : SAS Laroche Agricole**  
Située au lieu-dit « Les Faux » et spécialisée dans la réparation de matériel agricole, réparations hydrauliques, grosse motoculture, vente de pièces et matériels.  
Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Christophe par téléphone au 06.84.25.38.34 ou par mail à : larocheagricole@gmail.com
- **D'une nouvelle activité : Nadège DUPUY, professeur de yoga.**  
Elle dispense des cours de yoga à Auriac-du-Périgord, chaque vendredi matin dans la Salle des fêtes de 10h00 à 11h15. Tarif : 10 €/ séance.  
Inscription obligatoire avant chaque séance (maximum de 10 pers – causes sanitaires)  
Renseignements et inscriptions auprès de Nadège au 07.61.04.96.75

## BIEN-ETRE DANS LE VILLAGE



Pour le bien-être des piétons, il est demandé aux propriétaires de chien d'avoir la gentillesse de ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes.

## VITESSE DANS LE VILLAGE



Le bourg : Nous vous rappelons que le panneau ci-contre (panneau zone de rencontre), installé depuis plusieurs années, à l'entrée de la place du Village et à l'intérieur du bourg, implique un espace de circulation partagée entre les piétons, les vélos et les automobilistes. La vitesse dans cette zone est donc limitée à 20 km/h.



Traversée du bourg : La traverse est limitée à 30 km/h, merci de penser aux enfants qui sortent de l'école et traversent le village.

Vialot : Malgré nos investissements, la vitesse n'est toujours pas respectée par certains.

Comme précisé dans l'édito, si aucun effort n'est fait, nous nous verrons dans l'obligation de prendre des dispositions plus contraignantes.

## PERMANENCE FISCALE DANS LES RELAIS "FRANCE SERVICES"

Pour toute question concernant vos avis d'impôts sur le revenu, votre taxe d'habitation, votre taxe foncière ou votre avis d'impôt sur la fortune, plusieurs solutions vous sont proposées par l'administration fiscale pour répondre à vos interrogations :

- A partir de votre espace personnel, sur le site : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- En contactant le numéro national d'assistance au 0 809 401 401 401 joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (prix d'un appel local)
- En prenant rendez-vous avec un agent spécialisé du Centre des Finances Publiques de notre territoire ou auprès de certains espaces « France Services » du département.

Pour Auriac, des permanences sont organisées prochainement à Thenon :

### Espace France Services de Thenon

5 place Michel Montaigne - Tel 05 53 35 09 96

Vendredi 2 octobre 2020 matin  
Vendredi 9 octobre 2020 matin

Vendredi 6 novembre 2020 matin  
Vendredi 13 novembre 2020 matin

## NE VOUS INQUIETEZ PAS

Le bureau d'études SEGI basé à Jonzac, a été mandaté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne pour expertiser les cours d'eau de notre territoire.

Pour mener à bien cette analyse, le personnel du bureau d'étude parcourra à pied, l'ensemble des cours d'eau et/ou fossés étudiés, et sera par conséquent amené à progresser dans les parcelles riveraines privées à partir du mois de septembre 2020 et ce, pendant plusieurs semaines.

Le véhicule de service du bureau d'études SEGI sera amené à stationner à proximité des cours d'eau concernés et portera un panneau d'affichage explicite avec les coordonnées du personnel affecté à l'étude.



**INQUIETEZ-VOUS** en revanche, si des démarcheurs de tous ordres viennent vous voir, ou si vous apercevez un véhicule roder autour de votre habitation.

N'hésitez pas à joindre la Mairie au moindre doute.

## RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français âgé de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, dans le trimestre qui suit sa date d'anniversaire. Passé ce délai, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à son 25ème anniversaire.

Une fois cette obligation accomplie, celui-ci reçoit une attestation de recensement, lui permettant ainsi, de pouvoir s'inscrire à certains examens, comme le baccalauréat, le permis de conduire, etc....

Le recensement militaire permet à l'administration de le convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC), et de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales lors de ses 18 ans.

La démarche pour se faire recenser est très simple et très rapide, il suffit de venir à la mairie pendant les heures d'ouverture muni d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité et de son livret de famille.

**Attention de ne pas confondre le recensement militaire ou recensement citoyen avec le recensement de la population**, qui est organisé périodiquement par l'INSEE (pour notre commune, le dernier recensement a eu lieu l'année dernière), et dont l'objectif est de mieux connaître la population de chaque commune et de déterminer ainsi combien de personnes vivent en France.



### CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT

Depuis la réforme de l'état sur la délivrance des cartes d'identité et des passeports, seules certaines mairies du territoire (18 mairies sur toute la Dordogne) sont équipées pour recevoir les demandes des usagers.

Pour Auriac, les 3 communes les plus proches, sont celles de Montignac, Terrasson et Sarlat.

Pour toute demande, et avant tout déplacement, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la mairie de votre choix.

Selon votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, perte, vol), les pièces à fournir peuvent être différentes. Afin de faciliter votre démarche, vous pouvez retrouver la liste de ces pièces sur les sites suivants :

Pour une demande de carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>

Pour une demande de Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Pour ceux qui le peuvent, il est également préférable de réaliser une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Cela simplifiera la prise en charge de votre demande par la Mairie lors de votre rendez-vous :

Carte Nationale d'Identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

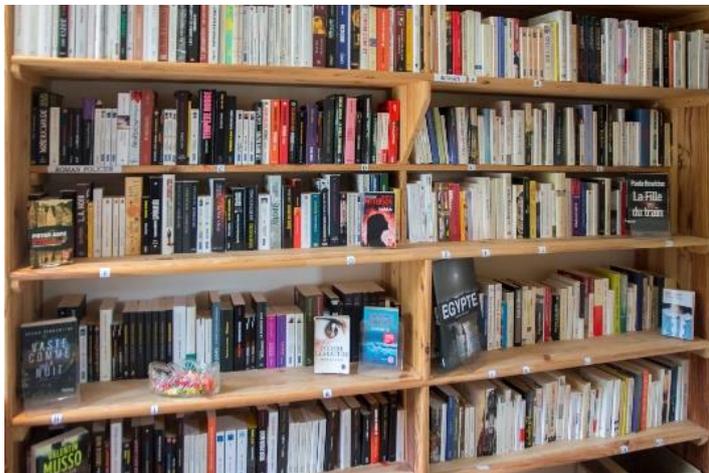
Passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

**Pour tout renseignement concernant les titres (carte nationale d'identité, passeport), vous pouvez également appeler le 3400.**

## LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale a fait peau neuve !

Le coin bibliothèque aménagé dans le bureau de l'Agence Postale, a été réorganisé ces derniers mois, et permet ainsi d'avoir un espace plus attrayant.



L'emprunt de livres est totalement gratuit et est ouvert à tous (adultes et enfants).

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont repris au dos de ce bulletin.

## BUDGET PARTICIPATIF Dordogne-Périgord

La deuxième édition du budget participatif Dordogne-Périgord vient d'être lancée.

Ce dispositif qui a permis lors de l'édition 2019 à 53 lauréats de se partager la somme d'un million d'euros pour la réalisation de leurs projets, est en effet reconduit cette année.

Pour cette nouvelle édition, 100.000 € seront une nouvelle fois consacrés à des projets portés par des jeunes de moins de 20 ans.

Du 1er juillet dernier au 30 septembre, la campagne de dépôt des idées a été ouverte et celle des votes le sera prochainement, à savoir du 16 novembre au 6 décembre 2020.

Ainsi durant cette période, toute personne habitant le département de la Dordogne âgés de plus de 8 ans, sera autorisée à voter pour les projets qui retiendront son intérêt. Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois pour trois projets minimum et jusqu'à six projets maximum.

2 possibilités vous seront offertes pour vous permettre de voter :

Par internet (sur le site du département) ou par papier (des bulletins de vote seront à votre disposition dans différents endroits, mairies notamment).

Pour plus de renseignements : [www.budgetparticipatif.dordogne.fr](http://www.budgetparticipatif.dordogne.fr)



## L'ÉCOLE

### Préambule :

Nous connaissons en Dordogne une forte baisse de natalité car il y a un exode des familles actives vers les villes plus denses. De plus, la volonté des Institutions est de limiter les coûts en regroupant les pôles éducatifs dans des villes plus peuplées.

Notre devoir, pour nous communes rurales de moins de 3 500 habitants, est de tout faire pour y garder nos écoles, en apportant un niveau d'enseignement optimal et de proximité à nos enfants, en ayant des classes non surpeuplées et en apportant notre soutien au corps enseignant.



L'école est essentielle à la vie d'un village. C'est aussi notre grande bataille : GARDONS nos écoles !



### L'histoire :

La volonté des élus a motivé la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) afin de préserver l'éducation des premières années essentielles aux enfants. Ce RPI créé en 1992, sous la houlette de Paul DUVALEIX, maire d'Auriac, nous a permis de conserver deux écoles aujourd'hui basées à Auriac-du-Périgord et à Aubas. Il regroupe trois communes celles d'Auriac-du-Périgord,

d'Aubas et des Farges.

Il y a deux ans, le manque d'effectif et la perte d'un poste d'enseignant, nous a contraint à délocaliser le CP à l'école d'Aubas. Il a fallu procéder à cette délocalisation de classe pour nous permettre de maintenir nos deux écoles. Les Maires de chacune des communes ont joué un rôle important dans cette prise de décision.

### Aujourd'hui :

Le RPI regroupe aujourd'hui 1 357 habitants et 82 enfants scolarisés.

L'école d'Aubas accueille 24 enfants en maternelle (PS/MS/GS) et 14 en classe préparatoire (CP) soit 38 élèves au total.

L'école d'Auriac compte à ce jour 44 enfants scolarisés en classe de CE et de CM.

Quatre professeures des écoles dispensent l'enseignement aux enfants. Deux dans chaque école. Par ailleurs, une Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap (AESH) aide un enfant à l'école d'Auriac, il en est de même à l'école d'Aubas. Ces deux AESH sont commanditées par l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Sarlat et sont donc à sa charge.

Le centre de Loisirs « Les Mascottes » d'Aubas nous permet de proposer de la flexibilité aux familles car il accueille en périscolaire, avant et après l'école, les enfants des deux écoles. Il est un élément majeur permettant le bon fonctionnement de notre système.

C'est la raison pour laquelle, une navette gratuite permet aux enfants de l'école d'Auriac-du-Périgord de pouvoir être véhiculés au centre de Loisirs « Les Mascottes ».



### Les services liés à l'enfant : qu'est-ce que le SIVOS ?

Maintenant il faut comprendre qu'au-delà de l'enseignement, les enfants bénéficient de services liés à la restauration, aux transports et encore à bien d'autres services.

Le RPI a donné naissance au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : le SIVOS.

Le SIVOS n'existe que grâce à la participation financière de chaque commune, donc de chaque administré du RPI. Cette participation permet le fonctionnement des services et donc du système éducatif.

Le SIVOS gère les cantines, le ramassage scolaire, le petit entretien des écoles et l'achat des fournitures scolaires.

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'école accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



Le bureau est situé à la Mairie d'Auriac-du-Périgord.

### Le fonctionnement du SIVOS :

Le SIVOS existe grâce à 9 agents territoriaux organisés en deux branches principales : 5 agents techniques et 3 agents administratifs. Un agent coordinateur entre les services et les familles, joue un rôle primordial. Nous avons la chance de compter parmi ces agents, des administrés de nos communes.

Le SIVOS est un employeur à part entière.

Le SIVOS compte dans chaque commune des délégués élus au conseil municipal de leur commune, soit 12 élus (6 titulaires et 6 suppléants).

Toutes les décisions sont prises après délibération et vote par tous les membres du conseil du SIVOS.

La Présidente élue en juillet 2020 est Mme Nadia PERIER, elle-même ajointe au Maire d'Auriac-du-Périgord. La vice-présidence est exercée par Mme Dominique DURUY. Nos deux délégués suppléants sont Mme Jocelyne COTTÉ et M. Joël GONTHIER.

Les prochains chantiers sont les suivants :

- La mise en place du paiement simplifié aux familles pour les enfants bénéficiant de la cantine.
- L'étude du « mieux manger » vers du « plus local », « plus bio » en optimisant les coûts. Un groupe de travail verra le jour prochainement, composé de tous ceux qui voudront participer à ce beau projet.
- Et enfin un projet aussi important, une étude sur les travaux nécessaires à l'école d'Auriac afin d'optimiser les coûts en énergie.

Si vous avez des questions, vous pouvez les envoyer à l'adresse mail :

[sivos.nadiaperier@yahoo.com](mailto:sivos.nadiaperier@yahoo.com) ou [sivos-aal@orange.fr](mailto:sivos-aal@orange.fr)

ou téléphoner au bureau 05 53 50 94 18 les mardis et jeudis matins.

## RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE

C'est un nouveau chantier de grande envergure et de long terme qui devrait s'ouvrir dans les mois qui viennent au cœur du bourg : la réfection en profondeur de l'église Saint Étienne.

Une église dont la fondation date probablement du début de la christianisation des campagnes au 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> siècle mais dont les restes identifiés les plus anciens sont les parties romanes (12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècle) du chœur et du transept.

Elle a subi, depuis, de nombreuses transformations au fil des siècles. Les dernières datant de la première moitié du 20<sup>ème</sup> (1949) quand le clocher fut incendié par la foudre et reconstruit (pas tout à fait à l'identique).

70 ans après il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation importants pour consolider l'ensemble. En effet l'édifice présente des dangers graves nécessitant des mesures de précaution et cela malgré les réparations significatives effectuées ces dernières années.



Pour cela la municipalité a fait appel à M. Luc Joudinaud, un architecte du patrimoine spécialisé dans la réparation des monuments historiques qui a présenté un projet très élaboré de restauration complète de l'édifice en trois étapes :

- 1/ Restauration extérieure de la nef.
- 2/ Restauration du transept et des abords.
- 3/ Restauration extérieure du Chœur et de la sacristie

Pour arriver à bout de ce chantier trois conditions seront requises :

- 1/ La volonté des élus de mener à bien cette conservation et valorisation de notre patrimoine commun.
- 2/ L'argent qu'il faudra aller chercher auprès de toutes les autorités (état, région, département) des organismes spécialisés (fondation du patrimoine, loto du patrimoine, etc...) et pourquoi pas par des contributions personnelles ouvrant droit à défiscalisations.
- 3/ Enfin du temps. Il faudra probablement plusieurs années, voire décennies, pour arriver à une restauration complète de l'édifice sans trop impacter le budget serré de la commune.

En deux mots il faudra donc de la **patience** et de la **détermination**.



## ADRESSAGE OU EN SOMMES-NOUS ?



La pandémie a retardé la livraison des panneaux et donc leur installation promise au printemps.

### Nouveau calendrier :

- 1/ Dernière semaine de septembre : repérage et marquage des emplacements des panneaux.
- 2/ Octobre et Novembre : installation des panneaux.
- 3/ Novembre et décembre : Vous serez invités à venir chercher en mairie votre numéro de rue, contre signature, et vous y obtiendrez également une attestation (à conserver précieusement) vous permettant d'effectuer votre modification d'adresse auprès des divers services administratifs.

## COUTURIER/COUTURIERES DURANT LE CONFINEMENT



Merci à nos gentils bénévoles, qui nous ont permis de distribuer le 11 mai dernier, à la sortie du confinement, des masques à l'ensemble des Auriacois.

Sur la photo, Mmes Anne-Marie Saulière, Jocelyne Bordone, Ghislaine Séguy, Nadia Périer, Jocelyne Cotté,

Sans oublier Mme Roselyne Chevillard et Mr Charles Di Meglio, qui ne sont pas sur la photo, mais qui ont, eux aussi, activement participé !

**Des masques sont toujours disponibles.**

**Ils sont à votre disposition à la Mairie ou à l'Agence Postale,  
durant les heures d'ouverture.**

## LA COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES

*Montants prévisionnels TTC*

### Voirie communale :

**57 000 €**

#### ➤ Programme 2020 :

38 000 €



#### Revêtement :

- VC n°6 entre la limite de la Bachellerie et le carrefour de Jaillieux
- VC n°1 du carrefour de la route de la Reille jusqu'à l'usine SEGUY,

#### Point à temps sur diverses voies :

- VC n°202 de la mare jusqu'au créneau de croisement vers la VC n°1,
- VC n°1 Chemin de la Faye : de la RD n°67 jusqu'au Cimetière



#### ➤ Consolidation et réparation des ponts de Ségelard et de Fonfaye : 19 000 €

### Programme de restauration de l'Eglise Saint-Etienne :

**30 000 €**

Réalisation du diagnostic des travaux, des études préalables, préparation des dossiers de demande de subventions, du permis de construire... Voir article page 12 :



### Ecole :

**48 246 €**



- Participation 2020 au SIVOS :
- Subvention Coopérative Scolaire :

47 946 €  
300 €



### Adressage des voies et des habitations :

**7 000 €**

### Autres dépenses :

**21 690 €**

- Réparations et entretiens des véhicules communaux (camion – tracteur) :
- Intervention de l'archiviste départemental :
- SIAS Montignac :
- Achat de masques :
- Diagnostic des ponts non restaurés :
- Subventions aux associations :

5 500 €  
3 000 €  
7 350 €  
1 500 €  
1 440 €  
2 900 €



## MEDAILLE



Après 25 années consacrées au service de la Commune, Joël Lacabanne a été décoré, (en petit comité - covid oblige), de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

**Un grand merci à Joël,  
pour sa grande disponibilité et sa bienveillance  
envers nos administrés durant toutes ces années !**

## MARCHES D'ETE

Malgré les consignes sanitaires imposées, le succès de nos traditionnels marchés de pays n'a pas fléchi.

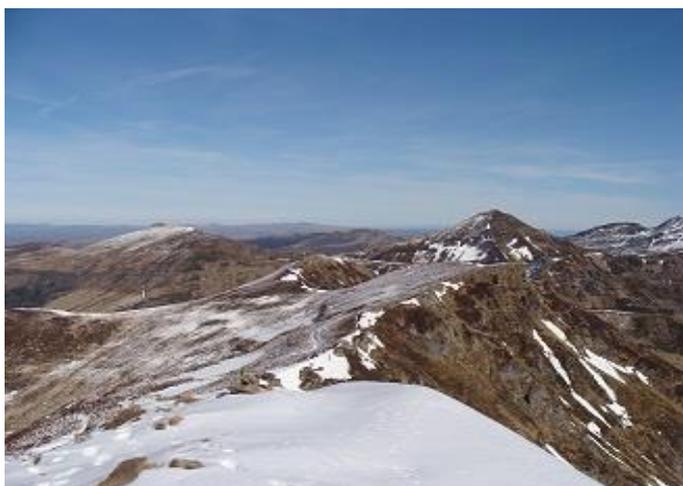


Vous avez été très nombreux, chaque semaine, à venir passer une belle soirée sous les platanes, où la disposition des tables, cette année de manière plus espacée, a été très appréciée !

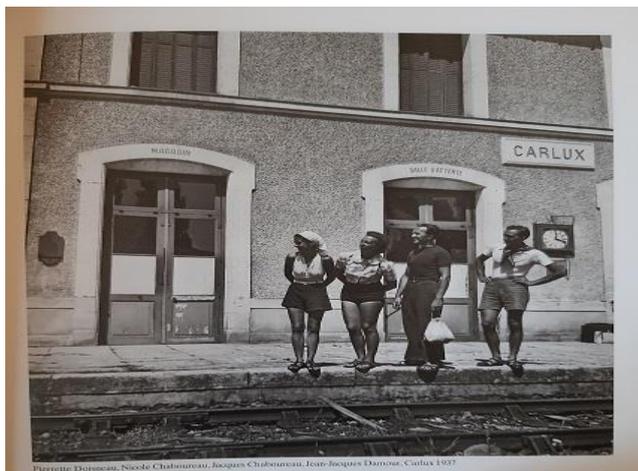
# LE FOYER RURAL EN IMAGES

## Randonnée dans le Cantal





**Gare de Carlux 1937 - Gare de Carlux 2020 : Hommage à DOISNEAU**



Pierrette Doisneau, Nicole Chabouteau, Jacques Chabouteau, Jean-Baptiste Darnon, Carlux 1937



## L'OGHMAC EN IMAGES



## FOYER RURAL : ACTIVITES ET CALENDRIER

En cette période si particulière, le Foyer Rural a maintenu une grande partie de ses activités estivales : marchés, vide-greniers, randonnées d'été. Mais les incertitudes sur l'évolution de l'épidémie nous ont incités à supprimer, pour cette année, la Rand'Auriac. Elles nous obligent aussi à reprendre les ateliers plus tard et, pour ceux de dessin et d'art contemporain, à changer de local. Ils se feront, jusqu'à la Toussaint, à la salle des fêtes.

Les activités et animations proposées sont sous réserve. En fonction de la situation sanitaire, elles peuvent être modifiées ou supprimées.

### Reprise des ateliers

- **Patchwork**

Le vendredi de 14h à 17h, salle du conseil de la mairie

Animatrice : Roselyne CHEVILLARD

Renseignement au 05.53.50.89.97

Reprise le vendredi 2 octobre

- **Dessin**

2 mardis par mois de 17h30 à 19h30, à la salle des fêtes

Animatrice : Sophie FORGET

Renseignement au 06.85.15.44.88

Reprise le mardi 15 septembre

- **Art Contemporain**

2 mercredis par mois de 18 à 20h, à la salle des fêtes

Animateur : Éric SOLÉ

Renseignement au 06.83.56.50.96 et sur le site : ericsole.es@gmail.com

Reprise le mercredi 16 septembre

- **Gymnastique**

Le lundi de 18 à 19h, à l'étage de la salle des fêtes

Animatrice : Laurence ESTINES

Renseignement au 05.53.51.86.16 ou au 05.53.51.86.00

Reprise le lundi 21 septembre

- **Croquet**

Renseignement auprès de l'AJCC, Auriac Jacquou Croquet Club 06.80.84.42.55/05.53.50.35.51

➡➡➡ **FR3 a réalisé un reportage sur le club de croquet d'Auriac du Périgord, l'AJCC.**

**Vous pouvez le découvrir, ou le revoir, en suivant le lien ci-dessous :**

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/dordogne/perigord/auriac-24-on-craque-croquet-1871318.html>

- **Randonnée**

Programme sur le site [www.auriac-du-perigord.fr](http://www.auriac-du-perigord.fr)

Renseignement au 05.53.51.86.16 ou au 05.53.51.99.16

**TARIFS :** Croquet, Randonnée : **30€/an** Gymnastique : **55€/an** Patchwork : **20€/an**  
Dessin, Art contemporain : **20€/an + 6€ par séance**

## Prochainement

### Samedi 5 Décembre

#### TELETHON

Vente, par les bénévoles du Foyer Rural, sur la commune, de plantes et gâteaux au profit de l'AFM.

### Dimanche 6 Décembre

#### RANDONNEE DU TELETHON D'AURIAC A AUBAS

Départ à 9h de l'arrêt de bus à Vialot.

Restauration sur place puis retour en voiture.

Participation au profit de l'AFM : 5€ (Ne comprend pas le repas)

## UNE BELLE AMBIANCE A L'AJCC

Après un bon nettoyage collectif de printemps, pour remettre en état le terrain envahi par quelques mauvaises herbes particulièrement prolifiques avec cet hiver trop doux, nous avons terminé par un pot non pas "distingué" mais "distancié" pour cause de covid-19.



Nous avons eu les honneurs de la presse.

D'abord reportage audio par France Bleue Périgord qui est passé sur les ondes cet été, puis fin août par France 3 en vidéo; reportage que vous pouvez visionner sur youtube à l'adresse suivante : [youtube.com/watch?v=PcYu6vLZI08](https://www.youtube.com/watch?v=PcYu6vLZI08).

Depuis 13 années que le club fonctionne, il assure avec le même succès une animation sportive et conviviale qui égaye notre village.

Il est ouvert à tous à partir de 12 ans dans le cadre du foyer rural.

Venez-vous inscrire auprès de :

- Laurence à l'agence postale,
- Jean-Claude au 06 80 84 42 55 qui vous proposera une initiation gratuite.

L'épidémie ne nous a pas permis cette saison de réaliser nos traditionnels tournois d'été, mais ce n'est que partie remise.



## LA COMPAGNIE OGHMA

Carton plein pour l'Oghmac !

Le printemps a été morose et difficile pour nous tous. Mais heureusement, et grâce au soutien de la Commune, l'été a pu être un peu plus joyeux avec la sixième édition de l'Oghmac dont le thème s'est avéré de circonstance cette année: Farces et Facéties !

Ouvert et clos à Auriac, le festival qui y a son siège était le seul du canton à avoir maintenu intégralement son programme - le confinement ayant été consacré à sortir les spectacles, afin de les rendre compatibles avec les recommandations sanitaires, validées par un médecin.

C'est au château de la Faye qu'ont débuté les festivités avec *Les Plaideurs*, unique comédie de Jean Racine, un des plus grands succès de la Compagnie — titre que vous ne lui avez pas démenti, puisque vous étiez plus de 150 à nous applaudir et à rire des aventures de vieux fous, obsédés par la Justice, qui veulent faire des procès à tout-va. La beauté du château a pu être appréciée par tous à la lumière des bougies.

La clôture du festival s'est faite en grande fanfare sur la place, avec *la Farce de Maître Pathelin*.

200 spectateurs pour cette pièce écrite il y a 600 ans qui faisait voyager à la fin du Moyen-âge lorsque les théâtres de tréteaux animaient les villages, au son des instruments.

Plus d'un an et demi de travail ont été couronnés par les fous rires — y compris par ceux d'enfants de 5 ans, qui se sont délectés des grimaces et des trognes de la troupe, grimée en diable !

Les roublardises de l'avocat Pathelin que raconte cette farce qui est toujours considérée comme le chef-d'œuvre du genre, ont ensuite pris la route du château de Campagne, puis des châteaux de la Loire où elles ont enchanté à nouveau fin août. Nos joyeux lurons sont revenus au Pays — à Brantôme et Domme pour les Journées du Patrimoine.

L'année prochaine, le festival aura lieu du **26 juillet au 2 août**.

Si vous souhaitez héberger un comédien pendant ce 7<sup>e</sup> festival à venir, comme certains intrépides cette année (et mille et mille mercis !!), faites-le nous savoir en écrivant à Charles à [charles@compagnieoghma.com](mailto:charles@compagnieoghma.com) — ou en l'appelant au 06.25.04.51.16. Non seulement notre reconnaissance sera éternelle, mais en plus on vous invite à tous les spectacles !

Mais la Compagnie devrait être de retour au printemps (si le virus le permet) avec une représentation des *Fantaisies* de Tabarin, création du Festival 2020 qui avait fait beaucoup rire à Rouffignac.

## LOS PAPAS



Los Papas « Rugby loisir » a repris avec plaisir les entraînements !

Ils ont lieu tous les jeudis à 19h45. Les amateurs sont les bienvenus pour venir jouer ou simplement pour venir les soutenir !

## LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées du Patrimoine, organisées les 19 et 20 septembre derniers, furent une nouvelle fois, une réussite !

Les visites commentées, organisées tout au long du week-end, ont permis aux visiteurs de découvrir gratuitement, trois sites remarquables de notre territoire :

- L'Eglise Saint-Etienne et le bourg,
- La Maison Forte de Ségelard,
- Le Château de la Faye.

Près de 600 visiteurs ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites.



Les contraintes sanitaires ont pu être respectées sans aucune difficulté :

- 10 personnes maximum par visite,
- Port du masque obligatoire,
- et gel hydro alcoolique à disposition du public sur chaque site.



## ETAT CIVIL



## Naissance

Le 14/09/2020 : Ana Carolina REIS RIBEIRO (Vialot)



## Décès

Claire DEBIEN (Le Bourg) :	18/03/2020
Raoul SEGUY (Le Puy) :	01/04/2020
Jacqueline DAVID (Le Bourg) :	12/05/2020
Denise JAUNEAU (La Reille) :	16/07/2020

## SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

### Mairie

**La mairie** vous accueille :

- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 14h à 18h

Tel : 05 53 51 86 14

Courriel : [mairie-auriac-du-perigord@wanadoo.fr](mailto:mairie-auriac-du-perigord@wanadoo.fr)

Site : <http://auriac-du-perigord.fr>

En dehors des heures d'ouverture, Mme le Maire peut être jointe au 06.07.86.88.81

### Poste

**L'agence postale** est ouverte :

- Lundi de 14h30 à 17h30
- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05 53 51 86 00

Courriel : [ap.auriacduperigord-ap@laposte.net](mailto:ap.auriacduperigord-ap@laposte.net)

### Bibliothèque

**La bibliothèque** est ouverte :

- Lundi de 14h30 à 17h30
- Mardi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05 53 51 86 00

### SIVOS (RPI Aubas-Auriac-Les Farges)

**Le secrétariat** est ouvert :

- Mardi de 8h à 12h
- Mercredi de 8h 30 à 12h45  
1 sem. / 2 14h à 18h15
- Jeudi de 8h à 12h

Tel : 05 53 50 94 18

Courriel : [sivos-aal@orange.fr](mailto:sivos-aal@orange.fr)

### Déchetterie de Thenon

Mairie de Thenon

Tel : 05 53 06 88 10

Courriel : [mairie.thenon@wanadoo.fr](mailto:mairie.thenon@wanadoo.fr)

#### Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- |            |              |                |
|------------|--------------|----------------|
| • Lundi    | <b>FERMÉ</b> | 14h- 17h30     |
| • Mardi    | 9h - 12h     | 14h- 17h30     |
| • Mercredi | 9h - 12h     | 14h- 17h30     |
| • Jeudi    | -            | <b>FERMÉ</b> - |
| • Vendredi | 9h - 12h     | 14h- 17h 30    |
| • Samedi   | 9h - 12h     | <b>FERMÉ</b>   |